

Comment l'Europe ignore
les droits de l'homme

Le camp de
déportation de
motard
straße

Privation des droits,
exclusion et isolement
systématiques



Table des matières

3 Préface

5 Présentation de la “Forteresse Europe”

11 Les grands axes de la Forteresse Europe

13 La politique d’immigration allemande // Historique d’un système discriminatoire

16 Une vie sans perspective // Le cas des réfugiés dans le Brandebourg

18 Camp de transit // La pratique ouverte de la détention pour l’expulsion

21 Le camp Motardstraße 101a // Le point de cristallisation de l’ambiguïté de la politique migratoire berlinoise

26 Interview // Frank Iwapelu, 38 ans, résidant du camp

28 Les bénéficiaires du Système des camps // Deux exemples Berlinoises

32 Engagement antiraciste // Moyens d’action

36 Organisations et groupes

39 Glossaire

Préface

Depuis de nombreuses années l'Union Européenne mène une guerre sans répit contre l'immigration. L'année 2005 marqua une nouvelle phase: plus de 1900 personnes identifiables ou non,¹ originaires d'Afrique sub-saharienne, prirent d'assaut les grilles des frontières européennes dans les enclaves de Ceuta et Melilla aux larges côtes marocaines et furent tués par les gardes-frontières. D'autres furent appréhendées et abandonnées dans le désert du Sahara. Ces réactions barbares avec leur cortège d'assassinats et de renvois massifs dans l'enfer du désert démontrent le caractère inhumain de la politique d'immigration de l'UE. Des camps de déportation sont construits en Europe de l'Est, en Afrique à côté des autres mesures prises en vue d'un meilleur contrôle de l'immigration par FRONTEX et EUROPOL (les autorités policières de l'UE). Ces organismes assurent la collaboration des Etats membres en matière de sécurité des frontières extérieures de l'UE, fixent des normes communes et soutiennent la formation de la police des frontières, encouragent les projets de recherche en la matière et l'analyse des risques, organisent et

coordonnent les actions de reconduite à la frontière au nom de l'UE. Le but est donc de refouler les candidats à l'immigration même dans des pays en guerre. Toutes ces mesures sont pourtant dénoncées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE par le biais des campagnes d'action politique et sociale.

La troisième journée mondiale d'action en faveur du Droit à l'immigration a eu lieu le 7 Octobre 2006, en mémoire aux victimes des événements cités plus haut et ce à la suite de la mobilisation du 31 Janvier 2004 et celle du 2 Avril 2005, respectivement première et seconde journées d'action pour l'immigration dans plus de 50 pays européens. Elle s'appuie sur l'appel de Bamako (capitale du mali), où eut lieu en 2006 une partie du forum social mondial et dont le mot d'ordre était "De Bamako à Nairobi proposons une journée internationale de mobilisation pour un monde sans frontière et le droit pour toute personne à être maître de son destin (...) Nous proposons une journée d'action qui aurait lieu dans des lieux symbole des frontières (aéroports, camp de transit, Ambassades, etc...)."

Berlin a connu de nombreuses actions de protestation contre le camp de Motardstraße, qui entouré de fil barbelé est situé dans une zone industrielle. Considéré comme centre d'enregistrement pour demandeurs d'asile au cours des dernières années, le camp est en plus de nos jours utilisé comme camp d'enfermement et d'expulsion dont le sénat Berlinoise nie cependant l'existence officielle. La protestation eut lieu aussi bien au cœur de la ville que devant le camp.

Cette brochure traite du fonctionnement du camp: l'introduction est basée sur la politique d'immigration en Allemagne fédérale à la faveur de l'érection de la "Forteresse Europe", et la brochure décrit par la suite les différentes actions politiques d'intervention contre ce processus.

Un monde sans frontière et l'égalité des droits pour tous sont pour nous les bases d'une globalisation en amont. Nous voulons par conséquent un monde sans pillage ni répression.

Tous nos vœux de succès dans la lutte pour la fermeture du camp de Motardstraße et tout autre camp similaire.

L'alliance contre les camps d'enfermement Berlin-Brandenburg - Février 2007

1. <http://www.united.non-profit.nl>, http://www.united.non-profit.nl/pdfs/actual_listofdeath.pdf



Présentation de la “Forteresse Europe”

Malgré tous les efforts consentis pour faire de l'Europe¹ une forteresse difficile d'accès, le “Bateau” de l'immigration ne désemplit pas; bien plus, le nombre de personnes internées dans les camps d'enfermement ou de transit tout comme celui des travailleurs illégaux est croissant laissant ainsi apparaître un véritable paradoxe. Etant donné que l'Europe pour faire face au vieillissement de sa population et aux enjeux économiques a plus que jamais besoin d'hommes et de femmes venant d'ailleurs, pourquoi alors cet acharnement contre ces derniers souvent à la recherche d'un abri, d'un travail ou tout simplement d'une vie? Pourquoi sans avoir jamais commis le moindre délit, de milliers de gens sont-ils parqués dans des camps d'enfermement, sans droit de travailler ou de circuler librement?

A y voir de près, l'on est porté à croire que la mise sur pied du soi-disant espace de sécurité, de liberté et de droit défini comme objectif par les concepteurs de l'érection d'une “Forteresse Europe” produirait plutôt l'effet contraire. La militarisation aux frontières et son cortège de violation des droits de l'homme crée des tensions entre les populations européennes et les étrangers au lieu de garantir un contrôle équitable qui assurerait par conséquent la sécurité pour tous.

L'Europe encourage l'illégalité

La distinction entre l'immigration légale et illégale est factice et instrumentalisée par la classe dirigeante européenne.² Qu'il s'agisse d'une immigration voulue ou non, elle se fait au profit

de l'environnement économique avec la complicité de la classe politique comme le démontrent les quelques exemples qui suivent.

À la faveur d'une loi, et très souvent à la suite de décrets ministériels, le statut juridique de milliers de personnes peu tout d'un coup être modifié. L'exemple le plus éloquent en la matière c'est le programme de légalisation massif: à tous ceux faisant valoir un contrat de travail et résidant sur le sol européen depuis une période précise, est accordé un titre de séjour. Ceci en dehors de toute disposition législative. Des délais sont fixés au delà desquels l'expulsion est autorisée soutenue par des mesures diverses telles que la résidence surveillée, l'interdiction de travailler, l'enfermement et la déportation obligatoire. Le cas italien est édifiant: avant la fin des années 80 le pays ne disposait d'aucune loi sur l'immigration. Jusque là tout étranger se trouvant sur le territoire italien était légal de fait bénéficiant d'un certain nombre de droits.³ Tous les enfants en dessous de 16 ne peuvent être taxés d'illégaux. Ramener par exemple cette limite à 14 ans reviendrait à "illégaliser" de milliers d'enfants.

"Créer les conditions d'une immigration régulière tout en combattant sa forme clandestine" tel est le discours auquel on est habitué au sein de l'UE. l'on peut citer les soit-disants visas pour travailleurs, dépourvus de droits socio-politiques et de mesures d'intégration.⁴ S'y ajoutent les titulaires de visas rentrés dans la clandestinité

car restant sur le territoire au delà de la validité de leur titre de séjour. Ceux-ci constituent 70% du flux migratoire car l'immigration par les frontières maritimes et terrestres ne constitue que 30%.⁵ Bien que la classe politique soit unanime sur la nécessité d'octroi de visa en faveur de la main d'oeuvre étrangère, elle l'est cependant moins quant à admettre l'apport économique du travail illégal dans les secteurs tels que l'agriculture et les travaux ménagers.⁶

Ainsi certains hommes politiques autrichiens du reste très célèbres ont été mis en cause par la presse locale pour avoir employé des travailleurs illégaux pour assurer les soins des personnes âgées au sein de leur ménage. Le ministre de l'économie Bartenstein est monté au créneau pour affirmer le caractère indispensable de cette main d'oeuvre illégale dans le secteur des soins pour personnes âgées. Quelle sera donc la réaction de la société autrichienne? Va-t-elle accorder un moratoire dans ce secteur c'est à dire fermer les yeux sur ces pratiques? Entretemps cette main d'oeuvre dont sont dépendantes les classes aisées autrichiennes reste dépourvue - dans l'illégalité - de tout droit socio-politique et à la merci de l'employeur. Pour ainsi dire que l'UE encourage l'immigration illégale en soutenant un secteur de l'économie où les pratiques sont dignes de la période de l'exclavage.

Effets néfastes de la militarisation du contrôle des frontières

Les mesures de refoulement en général s'avèrent inefficaces. C'est un leurre de croire qu'elles dissuadent ces hommes et femmes qui s'entassent dans les pays limitrophes à l'UE, vivant de mendicité dans les rues et finissant très souvent leur parcours noyés dans les eaux de la méditerranée. Le schéma classique migratoire se déroule comme suite: Les candidats d'Afrique subsaharienne se procurent des tickets de transport pour les pays du bassin méditerranéen qui sous la pression de l'UE ont fermé leurs frontières. Ils sont ainsi transportés à prix fort pour un voyage par des voies informelles et dangereuses pour être débarqués dans les villes frontalières soit au Maroc, (monarchie en proie à deux conflits frontaliers), soit en Lybie (pays en éternel état d'urgence), ou en Egypte en état d'urgence depuis 1981. Dans ces pays, où règne un racisme des plus coriaces à l'égard des africains subsahariens et une corruption endémique des services de police, coopèrent les autorités dans la lutte contre l'immigration par des arrestations et expulsions de réfugiés moyennant

des aides européennes au développement. Ces pauvres gens y vivent très souvent des années durant dans une ambiance de crainte constante de représailles, d'arrestation et d'expulsion. Ainsi, ils s'entassent dans des camps de fortune qui par la suite deviennent des objectifs des interpellations policières. Ils sont aussi la cible des "Passeurs" qui leurs proposent la traversée pour l'Europe: entassés de nuit dans des mini-bus, ils sont conduits dans des abris aux larges des côtes méditerranéennes dans l'attente d'une embarcation et des conditions de navigation favorables. Dès cet instant ils sont à la merci de toute arrestation arbitraire et doivent par conséquent se séparer de toute pièce d'identité.

Pendant la traversée, le danger est permanent. Toute embarcation munie d'un système de navigation, de réserves en nourriture et carburant est systématiquement renvoyée sur le rivage par les gardes côtes. La Méditerranée est munie d'un système satellitaire facilitant le repérage de toute embarcation clandestine, d'une patrouille de l'OTAN dont cinq manœuvres au

cours des cinq dernières années, des installations de la SIVE munies de caméras de surveillance



le long de la côte. Les Flottes de la Guardia civil espagnole et de la Guardia Finanza italienne ont été massivement équipées et renforcées par des avions et hélicoptères. Elles patrouillent parfois le long des côtes africaines. À la vue de toute patrouille, les clandestins jettent à la mer toute leur réserve en carburant ou endommagent purement et simplement le moteur de l'embarcation. Il arrive que dans ces conditions certaines embarcations soient abandonnées sans secours en haute mer. D'autres par contre sont conduites vers les côtes européennes où les clandestins sont entassés dans des camps. C'est le début d'une nouvelle vie faite d'humiliation, de privation de droit dans les abris de fortune autour des plantations de légumes ou dans les enceintes d'église.

Une situation d'urgence permanente

Il a été établi une contradiction claire entre le besoin de main d'œuvre étrangère par l'UE et ses manoeuvres de refoulement des réfugiés à ses frontières pour le reste si coûteuses pour les États-membres. Ceci est sûrement lié à la diversité d'opinions au sein de l'UE et les malentendus qui s'en suivent. Ainsi nous avons d'une part la commission européenne qui faisant valoir l'argument économique, se prononce pour plus d'immigration, pendant que la lutte contre l'immigration illégale relève de la compétence du Conseil de l'UE qui en la matière s'appuie sur les ministères de la justice et de l'intérieur déjà en charge des questions de sécurité. Bien que le

besoin de main d'œuvre ne fasse l'objet d'aucune contestation au sein de l'UE, chaque état veut cependant face à l'eurosepticisme ambiant, avoir un droit de regard sur les questions migratoires d'où le double discours politique auquel on est soumis: "l'immigration est nécessaire", "le bateau est plein"

Cette situation d'urgence permanente est un accident de parcours inhérent à tous les systèmes neolibéraux à travers la planète.

L'avènement de l'UE donne lieu à une nouvelle configuration à ne pas sous estimer. On y verrait que la naissance des Etat-nations et leur importance sur le plan Géo-politique mondial. L'on oublie au passage qu'à chaque agglomération correspond ses propres règles et rapports



humains. Les expériences varient en fonction des zones traversées, les règles aussi: le touriste qui débarque au Kenya est dans un contexte différent de celui du migrant qui met sa vie en jeu comme vu plus haut, car pendant que l'un est accueilli dans un hôtel avec tout le dévouement que cela implique, l'autre vit plutôt clandestinement dans les caves de restaurant.

La politique intérieure de l'UE devrait s'atteler à créer un espace de "sécurité, de liberté et de droit" tel que définit dans *Orwellschem Neusprech*. Sur le terrain il s'agit plutôt d'un espace en "état d'urgence permanent". L'état d'urgence est décrété en cas de menace sur la souveraineté d'un état. La levée de tout contrôle parlementaire et juridique, l'application de décisions par décret, le déploiement militaire sur le territoire, la limitation des droits et libertés des citoyens en sont les principales particularités. Le devoir central de la politique intérieure de l'UE (troisième pilier de l'Union) est la lutte contre l'immigration illégale, le crime organisé et le terrorisme international. L'on a vu plus haut que l'expansion de l'immigration est une conséquence de la lutte menée contre celle-ci.

Dans les trois cas il est question d'une menace en rapport avec l'immigration et ainsi, vu sous cet aspect combattu avec les mêmes méthodes. Au nom de la protection de la souveraineté, l'Europe crée par conséquent un espace au sein duquel les décisions prises échappent au contrôle des parlements et tribunaux nationaux car cela relève désormais de la compétence des agences de sécurisation des frontières FRONTEX ou EUROPOL. Le résultat est la confusion entre la politique extérieure de chaque état-membre avec la politique intérieure de l'UE. L'on assiste désormais au déploiement de l'armée au sein de l'espace européen en cas de troubles sociaux, dans les aéroports et bientôt dans les Banlieues. Les immigrés "illégaux" peuvent désormais être appréhendés et détenus en Allemagne durant 18 mois alors que dans le autre état le délai est de 2 mois. C'est la porte ouverte aux arrestations arbitraires et autres abus de toutes sortes qui ne se limitent plus seulement à "l'autre" mais aussi implique désormais tout citoyen ordinaire. La précarisation et la stigmatisation de l'immigrés nous interpellent tous car c'est la condition humaine qui est mise en cause

**Institut für progressive Wissenschaft
ipw-home.de.vu**



1. Commission UE 2005a (COM(2004) 811 final): Green Paper on an EU Approach to managing Economic Migration http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/immigration/work/doc/com_2004_811_en.pdf

2. Sciortino, Giuseppe 2004: Between Phantoms and Necessary Evils - Some Critical Points in the Study of Irregular Migrations to Western Europe, in: IMIS-Beiträge Heft 24(2004) <http://www.imis.uni-osnabrueck.de/pdf/iles/imis24.pdf>

3. Campani, Giovanna/ de Bonis, Andrea 2003: MigPol Italy - Migration Policies in Italy, http://www.emz-berlin.de/projekte_e/pj32_1pdf/MigPol/MigPol_Italy.pdf (08.09.2006), sowie: Kotic, Ankica/ Triandafyllidou, Anna 2005: Active Civic Participation of Immigrants in Italy, Country Report prepared for the European research project POLITIS, IBKM <http://www.uni-oldenburg.de/politis-europe/download/Italy.pdf>

4. Commission UE 2005b (KOM (2005 669 endgültig): Strategischer Plan zur legalen Zuwanderung

5. Ministro dell'Interno 2005: La stato della sicurezza in Italia 2005, Rapporto annuale 2005

6. Sciortino, Giuseppe 2003: Einwanderung in einen mediterranen Wohlfahrtsstaat – die italienische Erfahrung, in: Hunger, Uwe/Thränhardt, Dietrich: Migration im Spannungsfeld von Globalisierung und Nationalstaat (Leviathan-Sonderheft), Westdeutscher Verlag



Les grands axes de la Forteresse Europe

C'est l'ensemble des mesures et mécanismes de contrôle et de prévention de l'immigration au sein de l'UE et sous entendu l'entrave à l'épanouissement des étrangers vivant au sein de l'union afin de les inciter à retourner dans leur pays d'origine.

1. Stratégies internes

Surveillance du territoire

Au sein de l'UE, la police a pour mission la surveillance, le contrôle et l'intimidation systématique des étrangers.

Les conditions de vie des demandeurs d'asile

- » Titre de séjour allant de 0 à 6 mois
- » Obligation de séjour dans des zones isolées
- » Obligation de partage de chambre avec plusieurs autres demandeurs

- » Residence surveillée (interdiction de séjour hors de son district d'enregistrement)
- » Tickets-restaurant, bon d'achat limité en lieu et place d'argent en espèce
- » Terreur psychologique
- » Privation des droits à l'éducation, la formation, etc.
- » Méfiance à l'égard des demandeurs d'asile par le biais des lois spéciales

Le racisme au quotidien, institutionnel et juridique

Les Etats de l'UE ont développé un système au sein duquel tout épanouissement de l'immigré est rendu impossible:

- » dans les services publiques c'est un calvaire qui attend les étrangers. Il n'est pas rare qu'un malade soit renvoyé faute de carte de soins
- » les propos racistes font partie du quotidien



(homme de couleur, étranger, etc.)

- » vide juridique en matière de mesures antidiscriminatoires (le droit d'asile est indécis sur la question)
- » suspicion systématique à l'égard des immigrants, contrôles policiers intempestifs

2. Stratégies de refoulement

Il s'agit de mesures dont l'objectif vise à dissuader toute immigration vers l'Europe.

- » Durcissement des conditions d'obtention de visa pour l'Europe
- » Blockage des voies maritimes
- » Prise d'empreintes digitales dans les ambassades de l'UE contre octroi de visa
- » L'UE finance la construction de camps d'enfermement au-delà de ses frontières (Libye...)

L'élaboration des traités

Les pays de l'UE ont conclu de nombreux accords en vue de faciliter la libre circulation au sein de l'Union, en l'occurrence, le traité de Schengen entré en vigueur en 1995 et celui de Tampere entré en vigueur en 1999 avec pour conclusions:

- » Une surveillance commune des frontières par une agence adéquate
- » Une procédure d'asile commune avec un office commun en la matière
- » Traitement des procédures d'asile hors de l'UE en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
- » Utilisation de documents avec données biométriques
- » Meilleur échange d'informations entre les services de police et les agences de renseignement



La politique d'immigration allemande

Historique d'un système discriminatoire

La légitimation des camps de transit à la faveur de la loi sur l'immigration constitue le point culminant de l'élaboration d'un système discriminatoire contre les immigrés en Allemagne. On avait jusqu'ici des camps de transit dont le cadre juridique était cependant extrêmement ambigu. Ainsi la mise sur pied de ce système d'exclusion se subdivise en 4 grandes étapes.

Le point de départ est sans aucun doute la suspension du recrutement de la main d'œuvre étrangère de 1973. Ainsi toute immigration vers la RFA est rendu impossible. C'est avec l'introduction de la GreenCard en 2000 qu'il fut de nouveau possible de migrer vers l'Allemagne mais dans un cadre plus restrictif. Jusqu'en 1973, des accords d'immigration avaient été signés avec l'Italie (1955), la Grèce et l'Espagne (1960), la Turquie (1961), le Portugal (1964), la Tunisie et le Maroc

(1965) autant que la Yougoslavie (1968). Toutefois les autorités de l'époque se reservaient le droit du retrait du titre de séjour s'ils jugeaient le titulaire en incompatibilité avec l'hospitalité locale, tel que notifié par le décret sur la police des étrangers de 1938 valable jusqu'en 1965 et remplacé par une loi sur les étrangers accordant de larges pouvoirs discrectionnaires à l'autorité compétente.

L'étape suivante de ce système d'exclusion c'est l'adoption de multiples décrets et lois au début des années 80 avec pour alibi le débat à connotation raciste portant sur les soi-disant "réfugiés économiques" et les abus sur le statut de demandeur d'asile, au regard des 100 000 demandes annuelles de l'époque. Il fut d'abord rétabli l'obligation de demande dans les pays dont étaient originaire les grands groupes de demandeurs, l'interdiction de travail de 12 mois pour tout

refugié, ainsi que la suppression des allocations familiales à l'exception des réfugiés du block de l'Est.

Il fut ensuite à la faveur de la révision de l'article 120, Paragraphe 2 de la loi fédérale sur les prestations sociales, admis selon le cas et la validité des raisons, pour un demandeur la possibilité de recevoir des prestations en nature au détriment des allocations familiales. Ce qui ne fut que dans une moindre mesure appliqué faute d'argument justifiant de telles restrictions. Ainsi à l'exception de la Bavière, les prestations sociales furent maintenues dans la grande majorité des États, cependant de manière variable.¹

Un autre pas fut franchi avec le vote de loi sur la procédure d'asile de 1982 qui consacra l'introduction de la résidence surveillée, des premiers camps sous forme d'internat pour demandeurs d'asile et le traitement de ces derniers. La résidence surveillée interdit au demandeur de résider hors de son district d'enregistrement. S'y ajoute une interdiction de travailler étendue sur 2 années. Enfin fut adopté en 1983 la réduction des prestations à l'égard des réfugiés en surcis et autres demandeurs sous le coup d'un refus du statut et condamnés à quitter le territoire.

La logique discriminatoire se poursuit avec d'une part l'introduction en 1990 des procédures de demande obligatoire de visa auprès des représentations diplomatiques hors de l'UE, de l'espace

européen de libre échange, et des soit-disant pays de la Liste Positive (pays en général exempté de procédure de visa). Laquelle mesure étendue au mineurs. Une nouvelle loi entra en vigueur en 1991 avec aussi bien des réajustements progressistes que des mesures d'une fermeté déconcertante: face à la crainte d'un exode massif des proches des travailleurs immigrés, des dispositions particulières ont été prises pour limiter l'immigration exclusivement au regroupement familial avec possibilité de naturalisation pour les étrangers de la deuxième génération. Cependant l'accès au marché du travail restait limité avec même une interdiction formelle sous réserve d'autorisation spéciale pour les non-naturalisés. Ces mesures étaient accompagnées d'un renforcement conséquent des pouvoirs des autorités des services d'immigration avec le droit d'expulsion en cas par exemple de délit. Les quelques améliorations enregistrées jusque là furent en effet reléguées au second plan avec le refus automatique du droit d'asile en 1993: les délais de recours à la suite d'un rejet de la demande d'asile furent réduits de manière drastique, toute pièce à conviction fournie tardivement est purement ignorée, durcissement des pénalités en cas de violation de ses devoirs par le demandeur d'asile en résidence surveillée). La décentralisation du système des camps conduisit à la création de nouveaux centres d'enfermement et autres centres d'enregistrement.

L'intention non justifiée de suppression du droit d'asile repose sur la mise sur pied de la règle du

troisième état, excluant par conséquent tout statut de réfugié pendant un voyage officiel, l'élaboration d'une liste des soi-disants "pays sûrs" exigeant du réfugié des preuves irréfutables de menaces dont il ferait l'objet. Le cas échéant la demande d'asile serait simplement rejetée. À ces mesures régressives s'ajoute l'introduction de la procédure à l'aéroport qui consacra l'avènement d'un statut particulier pour les réfugiés de guerre qui dès lors ne bénéficieraient plus du statut de demandeur d'asile. Les prestations sociales furent réduites d'au moins 35% par le biais de l'adoption d'une loi spéciale sur les prestations sociales à l'égard des réfugiés. Au début des années 90, l'on constata une certaine agitation jusque là inconnu comparant les immigrés à une catastrophe naturelle qui s'accompagna d'une recrudescence d'actes de violence à leur égard. Ce qui ouvrit la voie à un racisme à visage découvert exprimé à travers des actes d'incendie sur les camps de réfugiés (Rosstock) et autres délits de toutes sortes à connotation raciale.

Cette panoplie de mesures régressives tendant à dégrader davantage les conditions de vie des réfugiés connut d'autres dispositions supplémentaires en 1997 avec la prolongation du champ d'application de la loi sur les prestations sociales de 1 à 3 ans, les réfugiés sous le coup d'un rejet y compris. 1998 consacra le droit pour les autorités à plus de réduction des prestations au cas où celles-ci estimeraient que le demandeur aurait quitté son pays pour des raisons économiques ou qu'il n'y

ait pas de raisons suffisantes pour une expulsion.

Comme dernière étape à ce processus, l'on peut signaler la loi sur l'immigration de 2005 qui sur un plan symbolique révèle que l'Allemagne aurait accepté d'être une terre d'immigration, ce qui n'aurait cependant pas amélioré le sort des immigrés. En réalité beaucoup d'entre-eux n'étaient-ils pas que des "indésirables"? Bien plus la nouvelle loi fait preuve de plus de fermeté. À côté de la légitimation des centres d'expulsion, elle refuse l'octroi immédiat du titre de séjour illimité aux demandeurs d'asile reconnus comme tels. Il leur est accordé un titre allant jusqu'à 3 ans. Le devoir de collaboration chez ceux ne bénéficiant pas d'une procédure régulière est encore plus élargi. La résidence surveillée est aussi renforcée et reste automatiquement valable même après échec de la procédure d'asile et ne peut être levée que sur ordre du service d'immigration. Enfin les chances d'octroi du titre de séjour aux demandeurs dont les pays d'origine sont non-établis et sous le coup d'un rejet, sont de plus en plus minces.

Malgré le léger changement de discours, la politique migratoire allemande reste basée sur l'exclusion et la discrimination. La situation des immigrés et surtout celle des réfugiés demeure précaire.

<http://www.proasyl.de/lit/classen2/classen2-1.htm>



Une vie sans perspective

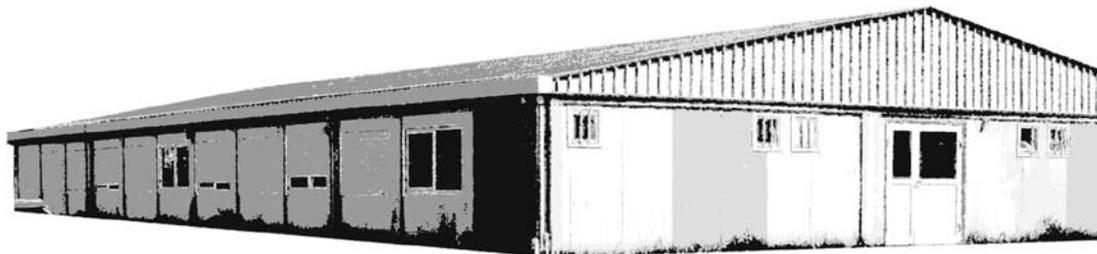
Le cas des réfugiés dans le Brandebourg

Selon les chiffres du Conseil des réfugiés,¹ l'on a près de 6000 réfugiés vivant dans le Brandebourg dont la majorité internée dans environ 30 camps d'enfermement. Malgré le coût colossal de la gestion de ces camps seuls une vague minorité de réfugiés vit en dehors de ceux-ci. Ces centres sont tous situés à la périphérie des villes, parfois dans la forêt ou dans les anciennes casernes où règne promiscuité et insalubrité. L'exemple du camps de Waldsiefersdorf dans le District Märkisch Oderland est édifiant: l'Arrêt bus est situé à 4 km du camp, le centre commercial à 23 km. Le camp est en proie à de multiples insuffisances hygiéniques auxquelles s'ajoutent l'étroitesse de la vie sous la contrainte en communauté et le potentiel conflictuel qui en découle.

L'approvisionnement en produits de première nécessité dans les camps est généralement lié à l'octroi des bons d'achat. À côté des insuffisances en moyens de transport, ces bons d'achat ne sont valables que pour un mois et dans des points de vente précis, rendant ainsi difficile l'approvisionnement. Les considérations culturelles des demandeurs sont bafouées. Certains produits-cartes téléphoniques, tickets de transport, produits pharmaceutiques-sont exclus du système de bons d'achat, car devant être "couvert" par la somme allouée comme argent de poche qui s'élève à 40 Euro. Il est aussi à noter que chaque demandeur a besoin de d'un avocat dont les honoraires s'élèvent en général à 25 Euro mensuels.

En plus de cette vie de précarité soutenue par des mesures d'exclusion du marché de l'emploi, s'ajoute une pression psychologique constante. Non seulement ils sont traumatisés par les procédures d'examen de leur situation de réfugié, ils doivent aussi faire face à une constante violation de leurs droits à la faveur des contrôles policiers intempestifs.

La vie des jeunes réfugiés et surtout de ceux nées ici est encore plus déplorable. Non seulement ils sont régulièrement transférés, bien plus ils n'ont aucun repère et surtout ne reçoivent aucune perspective pour se constituer une personnalité bien qu'étant de fait intégré. Ils bénéficient certes du droit à l'éducation mais l'accès à la formation leur reste fermé. Ainsi tout est mis en oeuvre pour faire d'eux de sous-hommes et les garder en marge



De pauvres gens venus avec l'espoir de trouver enfin un abri et une vie normale basculent ainsi dans le désespoir, le manque de perspective et la crainte de l'expulsion. Les conséquences psychologiques éducatives: insomnies, dépressions, maladies intestinales et autres symptômes inconnus. Le réfugié ne peut se faire consulter par un spécialiste sans devoir être soumis à un parcours du combattant: il doit d'abord se rendre auprès des services sociaux afin de se procurer un bon de soin. Seules les douleurs passagères sont prises en charge, les maladies chroniques jugées trop coûteuses étant indésirables au sein du système.

de la société. L'exclusion sociale, le traitement dégradant dans les services publics, les attaques verbales et physiques sont l'expression d'un racisme ambiant et structuré. Ainsi faute de mesures d'intégration les portes de l'égalité des chances leurs restent fermées.

1. <http://www.fluechtlingsrat-brandenburg.de>



Camp de transit

La pratique ouverte de la détention pour l'expulsion

Les premiers centres de transit ont été mis en service dans les l'Etat du Niedersachsen sous administration sociodémocrate (SPD) sous forme de soit-disant "Modell X", d'une capacité de 50 places à Braunschweig et Oldenburg en 1998. Sous la coalition SPD-Vert, fut fixé à partir du 01.01.2005 le cadre juridique de ce type de camps d'expulsion sous l'appellation bien contrôlée de centre de transit selon l'Article 61 de la loi sur le titre de séjour. Il existe dès lors conformément à cet Article officiellement des camps dans le Bayern/Fürth (50 places), dans le Rheinland-Pfalz/Trier (40 places), Sachsen-Anhalt/Halberstadt (400 places), Niedersachsen/Braunschweig und Osnabrück (50 places chacune) et depuis le 01.04.2006 dans le Schleswig-Holstein/Neumünster et Lübeck avec des capacités inconnues. S'y ajoute le plus grand

camp du pays situé à Bramsche-Hesepe avec une capacité de 550 places, qui cependant sur le plan officiel est qualifié de logement communautaire avec pour objectif l'assistance pour le départ volontaire. Il existe aussi d'autres camps similaires au sein des centres d'enregistrement de Mecklenburg-Vorpommern/Horst (utilisé aussi par Hambourg) et à Berlin. Ceux-ci fonctionnent cependant dans l'anonymat. Le gouvernement reconnaît seulement l'existence de 600 places dans les centres de transit.

La loi sur le titre de séjour en son Article 61, paragraphe 2 consacre l'existence des camps de transit et leur mode de fonctionnement. Il est *"autorisé à chaque état d'aménager des espaces de transit pour l'accueil des étrangers sous le coût*

d'un ordre de quitter le territoire. Ces espaces doivent garantir l'assistance et le soutien de ces derniers pour un départ volontaire, en collaboration avec les autorités compétentes afin que le départ soit effectif." En réalité il

s'agit aussi d'entasser dans le même espace les demandeurs indésirables, sans passeport ni autre pièce d'identité et par conséquent non-expulsable.

L'absence de pièce d'identité associée à l'incapacité à être expulsé considéré ainsi comme un refus de collaboration de la part de celui-ci. Laquelle expulsion ne pouvant être exécutée que lorsque l'identité de l'immigré est établie. A cet effet, dans le Bayern et le Rheinland-Pfalz, un certain dispositif spécial est mis sur pied en vue d'extorquer auprès du migrant tout indice permettant d'établir son identité. Tous les coups sont permis allant jusqu'aux promesses d'aide financière en cas de retour volontaire. Bref c'est une méthode basée sur la terreur psychologique car le migrant doit au final admettre que la vie en Europe est sans perspective pour lui.

L'admission dans le camp de transit est notifié au migrant qui est prié de libérer son domicile et d'intégrer le camp. Les camps de transit sont certes ouverts mais sous contrôle permanent car c'est

la loi de la résidence surveillée qui prévaut ici. Dans le Bayern la logique de recherche d'indices d'identification du migrant (permis de conduire, lettre, carte téléphonique, etc.) conduit parfois à



la perquisition dans la cellule du migrant. Dans le camp de transit est appliqué le principe de prestation sociale en nature avec la réduction drastique de l'argent de poche selon l'article 1a de la loi sur les prestations sociales dans les camps de demande d'asile. En résumé le pensionnaire du camp de transit perd:

- » travail,
- » logement,
- » cercle d'amis,

- » ses revenus,
- » certainement son assistance juridique faute de moyen.

Il reçoit un lit, trois “repas” journaliers, et un peu d’argent de poche en cas de collaboration avec les autorités. Ainsi le séjour dans le camp est illi-

mité car dépendant d’un départ volontaire ou d’une expulsion. Malgré toutes ces mesures, l’objectif n’est qu’en partie atteint. L’expérience des autres camps a montré que 1/3 des pensionnaires du camp s’évadent. Ainsi la vie dans les camps est une passerelle pour basculer dans l’illégalité.

Quelques chiffres:

- » Jusqu’au 30.06.2004 à Fürth dans le Bayern, sur 140 migrants admis dans le camp, l’on a enregistré 43 évasions, 34 départs volontaires, 7 expulsions et 4 régularisations. Les autres y résident toujours
- » À Halberstadt dans le Sachsen-Anhalt, on enregistre en 2004, 62 résidents dont 6 femmes et une majorité vivant depuis près de 10 ans sur le territoire allemand. 15 personnes se sont évadées, un départ volontaire et les autres y sont encore.
- » En 2002 à Bramsche dans le Niedersachsen, 309 migrants ont quitté le camp dont 146 répartis dans le différentes communes, 40 expulsés, 50 départs volontaires et 66 évasions.





Le camp Motardstraße 101a

Le point de cristallisation de l'ambiguïté de la politique migratoire berlinoise

Situé dans une zone industrielle, le camp est fait de conteneurs dans un état douteux, sans aucune infrastructure environnante hormis l'arrêt du métro Paulsternstraße.

Historique du camp

Les installations appartenaient jusqu'à 1989 à la compagnie de lampes électriques OSRAM. Elle passèrent ensuite sous le contrôle de AWO qui par ailleurs signa un contrat avec le sénat berlinois pour l'administration dans ces locaux des soi-disant "Émigrants retardataires". Pour cause d'insalubrité des lieux, ceux-ci furent transférés en 1995 à la "Maison 5". Dès lors, le camp devint un centre d'enfermement pour réfugiés de guerre,

demandeurs d'asile et autres migrants sous le coup d'un refus de titre de séjour. L'avènement de la "Forteresse" Europe a contribué à réduire les effectifs dans les lieux car il y a de moins en moins de demande d'asile.¹

Le Sénat berlinois entretient secrètement un camp d'expulsion

Etant donné qu'il y a dans la ville des étrangers "indésirables" selon le service d'immigration et tenus de quitter le territoire, mais qui s'obstinent à rester soit par choix, soit faute de document d'identité ou encore par crainte de représailles dans leur pays d'origine. Ainsi toutes les mesures sont mises en oeuvre (loi sur les prestations



sociales pour réfugiés) afin de mener la vie dure à ces pauvres gens car l'on les soupçonne d'être là pour des raisons économiques.

Puisque l'administration des réfugiés de guerre ou celle de ceux dont les demandes d'asile ont été rejetées relève de la compétence de chaque département, celui-ci à la latitude de décider sur le mode d'application de la loi en la matière (Art.1a) au gré de son environnement sociopolitique. L'on a ainsi constaté dans le passé un traitement disproportionné d'un département à l'autre avec parfois des cas de refus arbitraire de couverture sociale

(hébergement, nutrition, soins de santé) à l'égard de certains migrants.

Depuis janvier 2006 est appliquée une nouvelle prescription sénatoriale en matière de prestations sociales dans les camps qui précise que celles-ci doivent se limiter à la nutrition et l'hébergement.² Ainsi le camp Motardstraße rentre en droite ligne de cette prescription car c'est le seul camp dans lequel l'essentiel des prestations est en nature. Pour cela le camp est de plus en plus sollicité par les autres départements lorsqu'ils n'appliquent pas les mêmes pratiques.

L'admission dans le camp est synonyme de déportation ou de basculement dans l'illégalité. Le Sénat croit se faire bonne conscience en accordant le logement et la nutrition; c'est plutôt un cynisme voilé car c'est en réalité une mesure d'isolement dans un espace de non-droit où aucune perspective n'est permise.

Une vie sans perspective: la vie au quotidien dans le camp Motardstraße

Toute personne admise dans le camp est considérée comme sous-homme, dépourvu de droit, bénéficiant du strict minimum pour survivre et d'un endroit pour "dormir". Les pensionnaires sont entassés dans des dortoirs sans mesure d'hygiène. Dans les cuisines, c'est le règne des rongeurs car ils y ont avec l'aide de l'insalubrité élu domicile.

L'isolement est total car l'on ne peut aller nulle part bien que les portes soient grand ouvertes. On est dépourvu de tout et exposé à toute forme de délits, car c'est aussi un argument de maltraitance de plus (travail illégal, fraude dans les transport en commun, évasion, etc.).

Sentences disproportionnées des tribunaux Berlinoïsi

La cour sociale fédérale tout comme le tribunal administratif supérieur avant elle avait entériné la pratique de cette politique de "zéro prestation" estimant que celle-ci était conforme à l'Article 1a de la loi citée plus haut et ce ignorant au passage la jurisprudence observée dans les autres États.³ L'intention est donc de priver des hommes et femmes d'hébergement et les faire crever de faim. Les districts de Reinickendorf et Mitte se sont fait particulièrement remarquer dans ces pratiques inhumaines.

À la faveur de nouvelles prescriptions, ces pratiques sont désormais qualifiées d'illégales ce qui dans la réalité relève encore d'un compromis ambiguë, car ces mesures auraient été prise dans le but de masquer le caractère arbitraire des décisions de justice toujours défavorables à l'endroit des Réfugiés. Ceux-ci devraient, dit-on dans le séraï être désormais traités conformément



aux dispositions de l'article 1a de la loi relative aux prestations sociales dues aux demandeurs d'asile. Nous demandons simplement la suppression de cet article car il consacre l'irresponsabilité des autorités face aux souffrances des réfugiés, les plaintes de ces derniers n'étant jamais prises en compte.

Dussmann et AWO: Deux bénéficiaires du système des camps

Les firmes Dussmann et AWO sont respectivement responsable de l'approvisionnement et de la gestion du camp Motardstraße et en tirent par conséquent le plus grand bénéfice. Des manifestations de dénonciation eurent lieu aussi bien autour du camp que devant le siège de la firme Dussmann le 07.10.2006.⁴ La réaction de l'administratrice du



camp fut sans appel: selon elle ‘les pensionnaires du camp seraient les seuls responsables des conditions dégradantes dans leur environnement.

Le rôle du Sénat berlinois

Le camp de la “honte” Motardstraße continue à fonctionner sous la protection bienveillante du

Sénat berlinois qui agit ainsi sous le couvert de son contrat avec la firme AWO et la bureaucratie qui va avec.⁵ C’est pourquoi nous demandons au sénat berlinois la fermeture sans délai du camp Motardstraße afin de mettre fin à ce système de discrimination et d’isolement.

1. <http://www.parlament-berlin.de:8080/starweb/adis/citat/VT/15/KIAnfr/ka15-13603.pdf>

2. http://www.fluechtlingsinfo-berlin.de/fr/gesetzgebung/AV_Bln_1aAsylbLG_2006.pdf

3. <http://www.fluechtlingsinfo-berlin.de/download.php?op=getit&lid=49>

4. http://www.chipkartenini.squat.net/Archiv/aktionen/berichte/aktionstag_7_10_06/aktionstag_7_10_06.html

5. <http://www.morgenpost.de/content/2007/01/04/bezirke/874862.html>

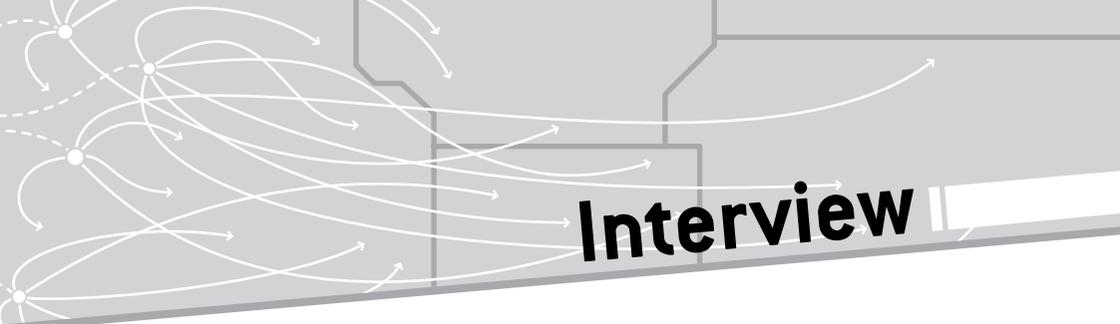


Motardstraße

Nous exigeons des décideurs berlinois:

- » aucune décision d'admission dans le camp Motardstraße
- » la résiliation de tous les contrats en cours dans le camp
- » l'annulation de l'article discriminatoire 1a de la loi sur les prestations dues au demandeurs d'asile

**À bas le camp
Motardstraße**



Interview

Frank Iwapelu

38 ans, résidant du camp

Question: Depuis combien de temps vis-tu dans le camp?

Frank: Depuis deux mois.

Q: Où as-tu résidé avant?

F: J'ai séjourné 9 mois dans le camp d'expulsion de Köpenick.

Q: Depuis combien de temps es-tu donc à Berlin?

F: Je suis à Berlin depuis un peu plus d'un an. Après un séjour de 3 mois dans la ville j'ai été appréhendé par la police et emmené dans le camp de Köpenick.

Q: Quel est ton statut actuel?

F: Sans statut.

Q: Peux-tu nous parler de la vie au sein du camp?

F: C'est l'endroit le moins vivable au monde, pire qu'une prison. Je partage ma cellule avec un autre résidant. En effet on aurait dû y être 3. La troisième personne vit en dehors du camp, par conséquent on a défait son lit afin d'avoir un peu plus de plus d'espace. Nous partageons nos cellules avec les insectes et autres rongeurs. Les toilettes n'offrent aucune intimité, bref c'est l'enfer.

Q: Avez-vous de quoi faire la cuisine?

F: Nous avons reçu des marmites, cependant rien à préparer. J'ai reçu un peu d'argent d'un ami, sinon nous recevons des repas empaquetés. C'est en fait la même recette tous les jours: 2 tranches de pain, du saucisse et du fromage chaque matin,

un plat emballé de nourriture froide car nous n'avons pas de quoi réchauffer le repas à midi. Nous avons besoin d'argent afin de nous approvisionner de nous-même. J'avoue qu'à Köpenick, bien qu'incarcéré, il y avait mieux, pas assez, néanmoins mieux qu'ici à Motardstraße. On y avait au moins des soins médicaux en cas de maladie. L'isolement ici est total.

Q: Que se passe-t-il en cas de maladie?

F: Je dois d'abord me rendre au service social pour obtention d'un bon de soin. On reçoit aussi un ticket de transport pour aller chez le médecin. On est parfois obligé de voyager sans ticket si le trajet s'avère plus long que prévu. Dans d'autres camps, les résidents reçoivent des tickets mensuels. Ce n'est rien d'autre qu'une vie de prisonnier que nous menons ici.

Q: Quelle somme d'argent reçois-tu du service social?

F: Malgré mes demandes répétitives, je ne reçois que des produits de nettoyage et des repas emballés. Voilà tout ce à quoi j'ai droit dans cet enfer. En plus il y a pas d'oreilles attentives à nos préoccupations.

Septembre 2006





Les bénéficiaires du Système des camps

Deux exemples Berlinois

La logique des camps repose sur la volonté de tout mettre en oeuvre à travers des conditions de vie inhumaines pour obliger le migrant à quitter le territoire allemand ou de basculer dans l'illégalité. Les autorités berlinoises financent ainsi ces pratiques à la faveur des contrats entretenus avec la firme DUSSMANN et la soi-disant structure de bienfaisance AWO.

Dussmann

C'est une multinationale de plus de 55 000 employés opérant dans 28 pays et dans des domaines assez variés: offre de service en matière de sécurité, service de nettoyage et d'approvisionnement en personnel de comptabilité, personnel de soins pour

personnes âgées, gestion énergétique, etc. Sur son Website, la firme se présente comme une entreprise offrant le meilleur rapport qualité et prix avec une vocation humaniste. Son propriétaire, Peter Dussmann affirme être un autodidacte millionnaire ayant commencé au bas de l'échelle pour gravir les marches du "succès" "je suis devenu chef d'entreprise afin de garantir mon indépendance"¹ précise-t-il. Il est le précurseur de la libéralisation en matière d'horaires d'ouverture et de fermeture des centres commerciaux et la surveillance par vidéo-caméra. Il est très influent dans les milieux libéraux et joue la carte du mécénat culturel avec son centre commercial de Friedrichstraße.

Le groupe Dussmann a selon ses propres

références réalisé un chiffre d'affaire de 1,238 milliard d' Euro en 2005, soit une croissance de 71 million d' Euro par rapport à l'année précédente. C'est le résultat d'une politique d'économie tout azimut. Les salaires sont bas: 4,20 euro/heure pour un agent de nettoyage, 7 euro pour une historienne bilingue dans les musées. Le personnel soignant de sa filiale soins médicaux du centre hospitalier la charité de Berlin est payé entre 3,99 et 4,99 euro / heure. De tels salaires de misère sont généralement acceptés par des personnes n'ayant pas d'autres choix notamment les personnes sans titre de séjour.

Dans le camp de Mordtstraße, la firme Dussmann est responsable de l'approvisionnement et reçoit de l'état 7 euro pour chaque repas empaqueté. Voilà la valeur raisonnable d'un repas journalier qui selon Dussmann se réduit à pas grand chose. Ainsi, pendant que de pauvres gens crèvent de faim dans le camp, le soi-disant "mécène" culturel se prélassé en écoutant du Brecht dans son centre "culturel" de Friedrichstraße.



Arbeiterwohlfahrt (AWO)

Connu du public par l'insigne du coeur qui lui sert de logo, c'est une structure associative non confessionnelle très liée au SPD (socio-démocrate) et hyper décentralisée: 29 fédérations auxquels sont liées des sous-fédérations au niveau des départements et autres districts (env. 4000). La décentralisation implique une gestion variée selon l'environnement. AWO estime mettre en avant des valeurs telles que la liberté, l'égalité, la tolérance et la solidarité.

Les rapport économique serait en conformité avec les préceptes de la fédération. Contrairement à la volonté de maximiser le gain, AWO baserait ses prestations sur la volonté de servir. Elle a signé un mémorandum avec Amnesty International, Pro Asyl et l'association des juristes républicains interpellant

la classe politique sur la situation critique des procédures d'asile en Allemagne. AWO joue la carte de la coopération à l'égard des migrants en leur offrant parfois une assistance juridique. Mais tout ceci n'est qu'apparence.²

En effet, les conditions de travail au sein de l'association sont bien pire que ce que présente le discours officiel. Les employés sont sujets à des heures supplémentaires régulières dont le paiement relève souvent du probable. AWO est très connu comme grand bénéficiaire de la loi fédérale sur les prestations sociales (Hartz-Gesetze) car pesant de tout son poids pour une croissance des emplois précaires à 1 euro et en tirer le maximum de profit.³ AWO est responsable de la gestion de tous les camps d'enfermement allemands: au début des années 90, les demandeurs d'asile de la région de Breme vivaient dans les pires conditions de vie imaginables (visite interdite, insalubrité, personnel sans scrupule). AWO en était le principal responsable et n'hésitait pas à réquisitionner des anciens Bunker pour l'internement des réfugiés. Dans le Bremerhaven, AWO organise et exécute de rapatriements des personnes âgées et autres malades originaires de l'ancienne Yougoslavie ceci dans le cadre d'un soi-disant programme de retour volontaire. En réalité il s'agit de personnes qui, pour des raisons humanitaires ne peuvent être expulsées. Ainsi AWO offre ses services pour s'occuper de la sale besogne avec la complicité des autorités locales. Les déclarations de Volker Tegeler en disent long "les caisses sont vides... raccompagner les réfugiés dans leur pays est moins coûteux que les garder en Allemagne."⁴

Les méthodes d'AWO à Berlin ne sont guère meilleures car c'est la logique de la mise à l'écart des résidents du camp qui prévaut.⁵ Ici l'on met

tout en oeuvre pour briser tout contact établi avec le monde extérieur et empêcher toute dynamique d'aide à l'égard des pensionnaires des camps. Depuis Juillet 2005, toutes les procédures d'asile et assistances juridiques ont été supprimées Dans le camp Motardstraße. Un groupe d'enseignants volontaires d'initiation à la langue allemande s'est vu retirer la salle servant de cadre pour les cours dans le camp pour cause d'avoir présenté une invitation pour une journée d'action en faveur de l'immigration. Le groupe a été remplacé par un autre personnel sans qualification aucune et surtout sans compassion à l'égard des réfugiés. Ceci n'est qu'un cas parmi de milliers d'entreprises qui font des profits sur le dos des immigrés. Avant de se plaindre des difficultés financières, les autorités berlinoises devraient commencer par s'interroger sur les destinataires de leurs dépenses. Apparemment toutes les pratiques citées plus haut font partie d'une stratégie commune.



-
1. Interview dans "Stern" (28. 6. 2005):
<http://www.stern.de/wirtschaft/unternehmen/Peter-Dussmann-Erfolreich-Kultur/542347.html>
 2. <http://www.awo.org>
 3. <http://www.berlinonline.de/berliner-zeitung/archiv/.bin/dump.fcgi/2004/0907/politik/0068/index.html>
 4. <http://de.indymedia.org/2004/11/97217.shtml>
 5. Tobias Höpner:Schwerpunktarbeit im Diplomstudiengang Stadt- und Regionalplanung "Die Standortwahl für Flüchtlingsheime in Berlin und die sich daraus ergebendestadträumliche Situation der Unterkünfte im Kontext der Flüchtlingspolitik", Sept. 2004; http://nolager.de/blog/files/nolager/FI%C3%BCchtlingsheime_in_Berlin.pdf



Engagement antiraciste

Moyens d'action

L'action antiraciste est aussi ancienne que la discrimination elle-même. Dans les lignes suivantes, nous nous appuyerons sur quelques exemples, non exhaustif bien sûr pour donner des pistes d'orientation pour les actions futures.

Les immigrés et les mouvements de gauche ont toujours constitué l'essentiel des acteurs dans cette lutte. Sur le plan juridique la situation s'est progressivement détériorée au cours des 30 dernières années (voir plus haut: politique d'immigration allemande). Les actions antiracistes se sont malheureusement transformées en auto-défense vis à vis des forces politiques, judiciaires et économiques.

Un racisme institutionnel

Face à la montée des actes racistes et le nombre de victimes qui s'en sont suivies l'action antiraciste s'est déployée. Les grands partis démocratiques prirent aussi part à la mobilisation au nom de la défense de l'image de l'Allemagne. En même temps de nombreuses dispositions législatives virent le jour en entraînant de nouveaux cas de discrimination. Ce qui ne démotiva pas l'action antiraciste qui eut même recours avec succès à des actions de pressions sur les parlementaires à la faveur du blocage de la tenue des sessions parlementaires. Une grande résistance nationale s'est manifestée contre l'application des dispositions de la loi discriminatoire sur les prestations

sociales dues aux demandeurs d'asile. Elle se traduit en campagne de sabotage à l'égard des firmes impliquées dans la gestion du système des camps. À Berlin, la chaîne hôtelière SORAT et la branche berlinoise de La Croix Rouge durent quitter le navire de la discrimination.

Un système d'aide directe a été développé et permet désormais aux réfugiés de changer auprès des groupes de soutien les bons d'achat ou les cartes à puce électronique contre de l'argent en espèce.¹ Les campagnes de désobéissance civile (blocage des actions d'expulsion dans les camps, les aéroports), les manifestations devant les ambassades, le boycott des firmes impliquées dans la gestion des camps sont autant de possibilités d'action. Certaines compagnies ont dû renoncer au transport des réfugiés sous le coup d'une expulsion.

Des groupes impliqués dans la lutte contre les expulsions s'engagent au côté des concernés individuellement en leur apportant une assistance juridique et psychologique.² La protection des réfugiés est assez discrète, cependant les organismes religieux parviennent au nom de l'asile religieux à héberger les réfugiés de manière officielle.³ Lorsque une action d'expulsion

est programmée, tout l'entourage du concerné est mobilisé: les camarades de classe, associations d'immigrés, collègues, co-passagers, etc. Tout ceci contribue à sensibiliser le public.

La création du mouvement "nul n'est illégal" suite à l'événement artistique "documenta X" de l'année 1997 contribua à actualiser le thème de l'illégalité. Ainsi, désormais les pouvoirs publics sont interpellés sur le sort de plus de 1,2 million de "sans papier" vivant sur le territoire allemand.⁴ Ce qui contrairement à d'autres pays européens n'a pas la résonance souhaitée faute de relais médiatique. Bien plus, l'économie tire le maximum

de profit de cette main d'œuvre bon marché. Pendant qu'on assiste en Espagne, Italie, Hollande et en Suède à divers programmes de régularisation, l'Allemagne garde l'oreille sourde. Qu'il s'agisse des raisons humanitaires ou des raisons économiques, rien n'est fait. Bref l'illégalité n'inquiète personne. La nouvelle

campagne du droit au séjour de 2006 (malheureusement très limitée) présente une nouvelle donne. Elle recommande aux ministres fédéraux de l'intérieur d'accorder tout au moins aux "Tolérés" vivant depuis au moins cinq ans sur le territoire allemand des perspectives de séjour. Dans la



pratique l'on constate beaucoup de réticence dans l'application de ces mesures.⁵

La résidence surveillée et la croissance des camps d'expulsion font aussi l'objet de débats publics. La résidence surveillée est de plus en plus violée aussi bien individuellement que collectivement. La confrontation verbale entre les immigrés et la police conduit aussi parfois à une prise de conscience. Bien que se déclarant officiellement contre toute forme de discrimination, l'Etat de Berlin se montre dans la réalité peu concret. Pour cela la pression politique sur le plan national est plus que jamais indispensable.

Actions pour l'amélioration du quotidien des réfugiés

Au cours des dernières années s'est déployée la caravane Anti-camp (Anti-Lager-Action-Tour) avec la participation des activistes venant de toute l'Europe. Elle a fait le tour des camps couvrant au passages les camps les plus isolés autant que ceux situés dans les aéroports et autres casernes policières et entraînant à son passage de grands mouvements de protestation et de résistance à l'égard de la politique des camps. Les exemples les plus évocateurs sont le boycott de la cantine par les résidents du camp de Bramsche-Hesepe en 2006⁶ et celui contre les repas à base de viande souillée à Munich en 2005.⁷

Suite à la dénonciation constante du racisme

institutionnel, des avancées ont été enregistrées. Bien qu'insuffisantes, elles sont tout de même le fruit d'une action militante régulière caractérisée par un engagement constant et sans réserve: à Berlin, les réfugiés reçoivent progressivement de l'argent en espèce. C'est aussi le cas dans une partie du Brandebourg et de manière généralisée dans le Mecklenburg-Vorpommern.

Dans le cadre de la journée internationale d'action en faveur des migrations, la mobilisation berlinoise a fait du camp de Motardstraße son



thème majeur afin de susciter ainsi une dynamique qui conduirait à la fin du système des camps.⁸

Le thème sur les migrations joue un grand rôle dans les forums à travers le monde et bénéficie d'un vaste réseau de défense. Sur le plan européen nous avons Migreurop et le réseau No-Border "Sans Frontière"⁹ Une journée d'action pour les migrations est programmée pour 4 juin 2007 à Heiligendamm dans le cadre de l'action de protestation contre le G8. Elle sera précédée à Berlin par

une conférence sur le Néocolonialisme avec pour point central l'Afrique.

La journée d'action d'Octobre 2006 fut le point de départ d'une dynamique qui se prolonge avec cette brochure. Nous devons pouvoir mettre tout en œuvre afin de mener avec succès cette action de conscientisation désormais indispensable dont l'objectif sur le plan berlinois est de dire:

Non au camp motardstraße!

1. <http://www.chipkartenini.squat.net>

2. <http://www.abschiebehaft.de/gruppen.htm>

3. <http://www.kirchenasyl-berlin.de>

4. Corinna Milborn, *Gestürmte Festung Europa*, Styria Verlag, S. 73

5. <http://www.bleiberechtsbuero.de>

6. <http://www.nolager.de>

7. <http://www.deutschland-lagerland.de/index.php?kampagne>

8. <http://www.noborder.org>, http://www.fluechtlingsrat-hamburg.de/content/eua_071006_MigrationsAktionstag.html

9. <http://www.migreurop.org>, <http://www.noborder.org>



Organisations et groupes

Sites Internet

Berlin et Brandenburg

adb-berlin.org

Centre d'assistance juridique et d'aide aux victimes de discrimination.

akasylberlin.de

Centre d'accompagnement de Berlin

Bündnis gegen Lager-Berlin –Brandenburg:

c/o FFM, Mehringhof, Gneisenaustr.2a, 10961 Berlin, e-mail: buendnis_gegen_lager@riseup.net

chipkartenini.squat.net

Initiative contre le système de carte à puce, pour le droit au travail et des aides en espèce.

fels.nadir.org

für eine linke Strömung (pour un courant gauchiste)

fi-b.net

Flüchtlingsinitiative Brandenburg (initiative des réfugiés du Brandenburg)

fluechlingsrat-berlin.de

Toutes les adresses utiles pour l'assistance aux réfugiés et aux migrants.

initiative-gegen-abschiebehaf.de

Initiative de lutte contre la détention pour l'expulsion, le soutien des détenus et sensibilisation autour de ce thème.

Initiative gegen Abschiebeanhörung (initiative contre les auditions de déportation)
ini_gaa@gmx.net

plataforma-berlin.de
Alliance berlinoise contre la déportation, le racisme institutionnel et la discrimination

Au niveau national

ausreisezentren.de
site de documentation sur les camps de transit

carava.net
organisation des réfugiés de Munich

deutschland-lagerland.de
L'Allemagne terre des camps

noborder.org
informations sur le réseau sans frontière européen fondé en 2000

nolager.de
le site de la caravane anti-camps

proasyl.de
regroupement fédéral pour le droit d'asile

Centres de soutien et conseil

Renseignements et horaires d'ouverture par téléphone ou retirer des dépliants auprès du conseil des réfugiés

Asyl- und Flüchtlingsberatung, (centre de conseil et d'assistance aux réfugiés), Heilig-Kreuz-Gemeinde, Zossener Str. 65, 10961 Berlin-Kreuzberg, Tel. 030 - 691 41 83

Oase Pankow, Schönfließer Str. 7, 10439 Berlin, Tel. 030 - 471 40 71 www.oase-pankow.de

KUB, Kontakt und Beratungsstelle für Flüchtlinge und MigrantInnen e.V., Oranienstr.159, 10969

Berlin, Tel. 030 - 614 94 00, 030 - 614 94 04, www.kub-berlin.org

Zentrum für Flüchtlingshilfen und Migrationsdienste (centre d'assistance aux Migrants et Réfugiés), Turmstr. 21 Haus K, Eingang C, 3. Etage 10559 Berlin-Tiergarten, Tel 030 - 303906-54

Beratungsstelle AL MUNTADA (Centre d'assistance pour Migrants d'origine arabe,
Morusstr. 18 a, 12053 Berlin-Neukölln, Tel. 030
- 682 47 718, www.diakonisches-werk-berlin.de/01/ueber_uns.html

Amnesty International - Maison de la Démocratie
et des droits de l'homme, Greifswalderstr. 4, 2.
Hof, 3. Etage, 10405 Berlin-Prenzlauer Berg, Tel.
030 - 841 09 052, www.amnesty-bb.de

Beratungszentrum für ausländischen Mitbürger (Centre d'assistance aux citoyens d'origine étrangère)
Reistrommel e.V., Zum Hechtgraben 1, 13051
Berlin-Hohenschönhausen, Tel 030 - 547 82 456,
www.reistrommel-ev.de

Bürgerinitiative Ausländische MitbürgerInnen e.V.
(Association des citoyens issus de l'immigration)
Neustrelitzer Str.63 Haus E, 13055 Berlin-Hohens-
chönhausen, Tel. 030 - 981 45 35, 030 - 981 45
46, www.bi-berlin-hohenschoenhausen.de

Behandlungszentrum für Folteropfer Berlin e.V.
(centre de soins pour victimes de la Torture)
Gesundheitszentrum Moabit, Haus K, Eingang C,
3.Etage, Turmstr. 21, 10559 Berlin-Tiergarten,
Tel. 030 - 303906 0, -24, -49, www.bzfo.de Service
de soins

medibuero.de
Büro de soins gratuits pour personnes anonymes
par des spécialistes qualifiés, Mehringhof, Gnei-
senastr. 2a, Arrière-immeuble Entrée 3, 2. Etage
Berlin-Kreuzberg, Tel. 030 - 69 46 746

xenion.org
Centre d'assistance aux réfugiés politiques
Réseau d'accompagnement pour enfants orphelins
Paulsenstr 55-56, 12163 Berlin, Tel. 030 - 323 29
33

Glossaire

LES DEMANDEURS D'ASILE sont sous entendus comme des personnes qui en Allemagne, ont fait une demande d'asile sans toute fois que la procédure soit achevée. Contrairement à ce que l'on pourrait penser de l'utilisation de demande d'asile, avec l'emploi du terme demandeur on a l'impression que l'état allemand pourrait choisir d'accorder ou non l'asile à quelqu'un, comme c'est le cas d'une demande d'emploi. De là ressort alors l'obligation de garantir la protection de telles personnes.

LES RÉFUGES sont des personnes qui sont obligées d'abandonner la région dans laquelle ils se sentent chez eux afin de protéger leur vie, leur santé ou à cause d'une situation économique grave.

LES ÉMIGRÉS sont des personnes qui vivent dans un lieu autre et n'ayant pas été obligées d'abandonner leur région d'origine. Le changement de milieu peut être dans ce cas à long ou à court terme. Nous ne devons pas considérer les émigrés de la deuxième ou de la troisième génération comme tel. Ils sont aussi une partie de la société dans laquelle ils sont nés et ont grandi, indépendamment de la question de savoir s'ils sont ainsi vu par la majorité de la société.

